



Réagir face au risque pénal des dirigeants et des cadres dirigeants

Identifier les risques engageant la responsabilité pénale d'un dirigeant ou cadre dirigeant et comprendre les différentes étapes d'une procédure.

OBJECTIFS :

1/ Prendre conscience des enjeux du risque pénal pour les acteurs exposés

2/ Identifier et prévenir le risque pénal dans son domaine d'activité

3/ Expliquer le déroulement d'une enquête judiciaire, des perquisitions et d'une mesure de garde à vue

4/ Limiter l'impact négatif du risque : Agir en défense

PUBLIC :

Dirigeants et cadres dirigeants.



Durée 1 jour
(7 heures)



Tarif : Consulter notre calendrier

PREREQUIS :

Aucun prérequis.

PROGRAMME :

Identification des risques pénaux pour un dirigeant (3h) :

- Différence entre responsabilité pénale et civile,
- Cartographie du risque pénal (infractions liées au travail, accident du travail, sécurité, harcèlement moral et sexuel, discrimination, pollution accidentelle, alcool et drogue en entreprise, infractions financières, abus de biens sociaux, délégation de pouvoir, délégation de signature, délits informatiques, assurances et couverture des risques, ...),
- Mesures à prendre en amont pour l'identifier, et en aval pour diminuer son impact,
- Exercices de mises en situation (Alcoolisme, harcèlement et discrimination).

La police judiciaire (2h) :

- Classification des infractions (enquête préliminaire, flagrant délit, commission rogatoire),
- Les acteurs de la police judiciaire (magistrats, officiers et agents de police).

L'enquête judiciaire (dans la tête d'un directeur d'enquête) (2h) :

- Les réquisitions judiciaires et les perquisitions (notion de domicile, cadres juridiques, les saisies et scellés, les fouilles de personnes, de véhicules),
- La garde à vue et l'interrogatoire (exercice de mise en situation : Définition et contrôle, immunité et personnes protégées, durée, droit de la garde à vue, l'assistance de l'avocat, du médecin).

Méthode et moyens pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et exercices avec échanges de pratiques, remise d'un support pédagogique.

Modalité d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

